# REUNION du 28 mars 2022

**Convocation :** le 21 mars 2022, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le lundi 28 mars 2022 à 19h00.

#### Ordre du Jour:

- Travaux ONF
- Taxes locales 2022
- Tarifs communaux : salle polyvalente, cimetière
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Budget 2022
- Tableau des permanences élections à compléter
- Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 28 mars 2022, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin

**Etaient présents**: Annie Bel, Katia Dupraz, David Frapsauce, Erick Dupuit, Marianne Carrier, Alexandre Rosay, Philippe Donche, Stéphanie Falcone, Christian Nambride, Mikaël Desalmand, Hélène Duvillard, Carole Venant, Jean-Philippe Thévenod

Absents excusés : Christine Bilieux

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents.

## ■ ONF (Programme des travaux 2022):

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services par les services de l'ONF pour l'année 2022. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser des travaux sylvicoles pour un montant de 3 660 euros HT subventionnable auprès de la Région (600 euros) ainsi que des travaux d'entretien du périmètre (élagage, débroussaillage...), de mise en place de plants, dépenses non subventionnables d'un montants de 8 530 euros HT

## ■ Taxes locales 2022

Le Conseil communal décide de ne pas augmenter en 2022 le taux des taxes locales : foncier bâti, foncier non bâti. Pour rappel, ces taxes n'ont pas été augmentées depuis environ trente ans.

### ■ Tarifs communaux : salle polyvalente, cimetière :

Le Conseil Municipal décide de revoir le tarif et la durée du renouvellement d'une concession cimetière : 150 euros une concession de 2m² pour une durée de 15 ans renouvelable

### **■** Compte de gestion 2021 :

Le conseil municipal émet un avis favorable aux comptes de gestion de Mr Orth et Mme Grozinger, comptables à la trésorerie de Bonneville pour le budget général.

### **■** Compte administratif 2021:

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget général, présenté par Carole Venant, adjointe au Maire, qui présente un excédent de 670 326,34 euros.

#### ■ Budget 2022:

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 243 613.01 €
- en section d'investissement à 799 888.50 €

# **■** Questions et informations diverses :

Le conseil municipal soulève le problème du déboisement du périmètre de protection des sources de chez Girod soumis à règlementation mandaté par le SRB.

En effet, le bois a été coupé sans que la mairie ne soit avertie et donc sans autorisation.

Pour mémoire, la règlementation interdit les coupes de bois sur ces périmètres : seuls les travaux d'entretien sont autorisés (bois sec ou présentant un risque).

Une plainte a été déposée en gendarmerie de Boëge et le conseil municipal décide de prendre l'attache de son avocat pour les suites à donner.

Le conseil municipal demande des précisions au maire quant à la mise en place des panneaux d'agglomération aux « Granges » et « Maisonneuve ». Il explique que des panneaux de limitation de vitesse à 50km/h vont être prochainement installés. Une évaluation du comportement des automobilistes se fera ultérieurement afin de déterminer l'efficacité de cette signalisation.

Fin de la réunion à 21H30